



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 25 mars 2026

Date d'affichage/publication : le 25 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de membres présents : 28

Absent : 0

Suite à la démission de quatre conseillers, le conseil compte 29 membres en exercice à la date de la présente séance

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Delphine CAPLIER, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE, Madame Nathalie TOP, Monsieur François MORTIER, adjoints au maire ; Monsieur Francis MENAGER, Madame Pascale DE METS, Madame Técla MENAGER, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Marco GIGANTE, Madame Valérie SELOSSE, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Sandra DUARTE-VERSCHAETE, Madame Zohra ELBASRI, Monsieur Nicolas LEDRUE, , Monsieur ROUX Sébastien, Madame Aurélie HUYS, Monsieur Geoffrey BOSSU, Madame Caroline LEGROS, Monsieur Romain VANLAECKE, Monsieur Amaury METGY, Madame Sandra KUGLER-HELLIN, Monsieur Thibaut THERBY, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Christophe HANCQ

Secrétaire de séance : Monsieur Thibaut THERBY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *



Institutions et vie politique

Désignation des représentants (5.3)

DESIGNATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE LA CRECHE DU PARC D'ACTIVITES DE ROUBAIX EST

Vu la délibération du 8 décembre 2010 autorisant le transfert de compétence du CCAS à la commune de la Crèche du Parc Roubaix Est,

Vu les statuts de L'ASSOCIATION DE LA CRECHE DU PARC D'ACTIVITES DE ROUBAIX EST,

Vu le renouvellement du Conseil municipal,

Il convient au Conseil municipal de désigner **cinq représentants** pour la ville de Lys-lez-Lannoy, **membres ou non du conseil municipal**.

↳ Il est demandé au conseil municipal de proposer leur liste de 5 membres.

☞ Il vous est proposé les candidatures de :

- Mme Marie-France SEYS
- Mme Manuella DE FREITAS
- Mme Caroline LEGROS
- Mme Sandra KUGLER-HELLIN
- Mme Catherine DEBAUF

Votants :	29
Bulletins nuls ou blancs :	0
Suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

Ont obtenu :

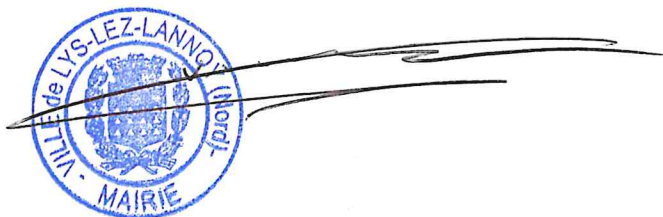
- Mme Marie-France SEYS	29 voix
- Mme Manuella DE FREITAS	29 voix
- Mme Caroline LEGROS	29 voix
- Mme Sandra KUGLER-HELLIN	29 voix
- Mme Catherine DEBAUF	29 voix

Mme Marie-France SEYS, Mme Manuella DE FREITAS, Mme Caroline LEGROS, Mme Sandra KUGLER-HELLIN et Mme Catherine DEBAUF ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont désignées pour représenter la commune au Conseil d'administration de l'association de la crèche du parc d'activité de Roubaix Est

Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire



Le secrétaire de séance
Thibaut THERBY

